L'ORÉAL
RECHERCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

COPY

Département Propriété Industrielle

OFFICE EUROPEEN DES BREVETS
Erhardtstraße 27
D-80298 Munich 2
ALLEMAGNE

LETTRE RECOMMANDEE

Clichy, le 11 septembre 1998
CG:RC:C988855

OA97054/CG : Requête en examen international de la demande internationale déposée sous le n° PCT/FR98/00636

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint la demande d'examen préliminaire international pour la demande citée en référence.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice TEZIER HERMAN
Département Propriété Industrielle

P.J. Formulaire PCT/IPEA/401

CENTRE CHARLES ZVIAK
90, rue du Général Roguet - 92583 Clichy Cedex FRANCE
Tél. : (33) 01 47 56 82 00 - Fax : (33) 01 47 56 73 88

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE ROYALE 75008 PARIS - S.A. AU CAPITAL DE 676.062.160 F - 632 012 100 R.C.S. PARIS - NAF 245 C - FR 10 632 012 100

Europäisches Patentamt | Europ an Patent Office | Office européen des brevets

Einsender / Sender / Expéditeur :

L'OREAL
B. TEZIER HERMAN / D.P.I.
90, rue du Général Roguet
92583 CLICHY Cedex
FRANCE

D-80298 München
(+49-89) 2399-0
Tx 523 656 epmu d
Fax (+49-89) 23 99-44 65

P.B. 5818 Patentlaan 2
NL-2280 HV Rijswijk
(+31-70) 340-2040
Tx 31 651 epo nl
Fax (+31-70) 340-3016

D-10958 Berlin
(+49-30) 25901-0
Fax (+49-30) 25901-840

Bestätigung über den Eingang nachgereichter Unterlagen für Patentanmeldungen/Patente beim Europäischen Patentamt

Datum und Ort des Eingangs sind aus der Perforation dieser Eingangsbestätigung ersichtlich
(M + Datum = Einreichungsort München;
H + Datum = Einreichungsort Den Haag;
Datum + B = Einreichungsort Berlin)

Acknowledgement of receipt for subsequently filed items relating to patent applications/patents at the European Patent Office

Date and place of receipt are shown by the perforation appearing on this receipt

(M + date = Munich as place of receipt;
H + date = The Hague as place of receipt;
date + B = Berlin as place of receipt)

Accusé de réception à l'Office européen des brevets de pièces produites postérieurement au dépôt d'une demande de br vet/ à la délivrance d'un brev t européen

La date et le lieu de réception sont indiqués par la perforation du présent accusé de réception
(M + date = pièces reçues à Munich;
H + date = pièces reçues à La Haye;
date + B = pièces reçues à Berlin)

Eingereichte Unterlagen Anmeldungs- (und Direktions-*) Nr./Patent Nr. Application (and Directorate*) No./Patent No. N° de la demande (et de la direction*)/n° du brevet	Items filed Ihr Zeichen Your reference Votre référence	Pièces envoyées ggfs. Art und Datum der Unterlagen** Nature and date of items (optional)** Nature et date des pièces (facultatif)**
1 PCT/FR98/00636	OA 97054 CG	Requête en examen international
2		
3		14.09.1998
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

* falls bereits bekannt

** Der Eingang der angegebenen Unterlagen wird bestätigt.
Enthält diese Spalte keine Eintragungen, so wird lediglich bestätigt, daß eine Sendung zu dem angegebenen Aktenzeichen eingegangen ist.

* if already known

** The receipt of the items indicated is confirmed.
If this column does not contain any entries, it is only confirmed that an item has been received for the indicated file.

* si déjà connu

** La réception des pièces indiquées est confirmée.
Faute de mention dans cette colonne, le présent accusé de réception se rapporte à une pièce quelconque envoyée sous la référence indiquée.

EPA/EPO/OEB Form 1037.1 09.97
Eingangsbestätigung für Einsender
Acknowledgement of receipt for sender
Accusé de réception expéditeur

La demande d'examen préliminaire international doit être présentée directement à l'administration chargée de l'examen préliminaire international qui est compétente ou, si plusieurs administrations sont compétentes, à l'une d'entre elles, au choix du déposant. Le déposant peut indiquer le nom complet ou le code à deux lettres de cette administration au dessus de la ligne qui suit :

IPEA/ EP

PCT

CHAPITRE II

DEMANDE D'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

selon l'article 31 du Traité de coopération en matière de brevets :
Le soussigné requiert que la demande internationale spécifiée ci-après fasse l'objet d'un examen préliminaire international conformément au Traité de coopération en matière de brevets et fait élection de tous les Etats éligibles sauf indication contraire.

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Administration chargée de l'examen préliminaire international	Date de réception de la demande d'examen préliminaire international

Cadre n° I IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE

Référence du dossier du déposant ou du mandataire: OA 97054 CG

Demande internationale n°	Date du dépôt international *(jour/mois/année)*	Date de priorité (la plus ancienne) *(jour/mois/année)*
PCT/FR98/00636	27.03.1998	28.03.1997

Titre de l'invention

POLYPEPTIDE PURIFIE DE L'EPIDERME ET SON UTILISATION

Cadre n° II DEPOSANT(S)

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

L'OREAL
14, rue Royale
75008 PARIS
FRANCE

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° de téléimprimeur

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :
FRANCE	FRANCE

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

SERRE Guy, Bruno, René
Résidence du Lac, App. 46,
10, avenue W. Churchill
31100 TOULOUSE
FRANCE

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :
FRANCE	FRANCE

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

SIMON Michel
Domaine de Cantemerle II, n°2,
31450 BELBERAUD
FRANCE

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :
FRANCE	FRANCE

[X] D'autres déposants sont indiqués sur une feuille annexe.

Feuille n° 2

Demande internationale n°
PCT/FR98/00636

Suite du cadre n° II DEPOSANT(S)

Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cette feuille ne doit pas être incluse dans la demande d'examen préliminaire international

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

WEBER-VIVAT Marina
22, rue Carnot
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
FRANCE

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :
FRANCE	FRANCE

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

Nationalité (nom de l'Etat) :	Domicile (nom de l'Etat) :

☐ D'autres déposants sont indiqués sur une autre feuille annexe.

Demande internationale n°
PCT/FR98/00636

Cadre n° III MANDATAIRE OU REPRESENTANT COMMUN; OU ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

La personne indiquée ci-dessous est [X] mandataire [ ] représentant commun

et [X] a été désignée à une date antérieure; elle représente aussi le ou les déposants pour l'examen préliminaire international.

[ ] est désignée par la présente; toute désignation antérieure de mandataires ou d'un représentant commun est de ce fait révoquée.

[ ] est désignée par la présente, spécialement pour la procédure devant l'administration chargée de l'examen préliminaire international, en sus du ou des mandataires ou du représentant commun désignés antérieurement.

Nom et adresse : *(Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)*

TEZIER HERMAN Béatrice
90, rue du Général Roguet
92583 CLICHY Cedex
FRANCE

n° de téléphone
(33) 01.47.56.86.81

n° de télécopieur
(33) 01.47.56.73.88

n° de téléimprimeur

[ ] **Adressse pour la correspondance** : cocher cette case lorsque aucun mandataire ni représentant commun n'est ou n'a été désigné et que l'espace ci-dessus est utilisé pour indiquer une adresse spéciale à laquelle la correspondance doit être envoyée.

Cadre n° IV BASE DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

Déclaration concernant les modifications :*

1. Le déposant souhaite que l'examen préliminaire international **commence sur la base suivante :**

[X] la demande internationale telle qu'elle a été déposée initialement

la description
- [ ] telle qu'elle a été déposée initialement
- [ ] telle qu'elle a été modifiée en vertu de l'article 34

les revendications
- [ ] telles qu'elles ont été déposées initialement
- [ ] telles qu'elles ont été modifiées en vertu de l'article 19 (avec, le cas échéant, la déclaration jointe aux modifications)
- [ ] telles qu'elles ont été modifiées en vertu de l'article 34

les dessins
- [ ] tels qu'ils ont été déposés initialement
- [ ] tels qu'ils ont été modifiés en vertu de l'article 34

2. [ ] Le déposant souhaite que les modifications apportées aux revendications en vertu de l'article 19 soient considérées comme écartées.

3. [ ] Le déposant souhaite que le commencement de l'examen préliminaire international **soit différé** jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 mois à compter de la date de priorité, à moins que l'administration chargée de l'examen préliminaire international ne reçoive une copie des modifications effectuées en vertu de l'article 19 ou une déclaration du déposant, aux termes de laquelle celui-ci ne souhaite pas effectuer de modifications en vertu de l'article 19 (règle 69.1.d)). *(Ne pas cocher cette case lorsque le délai visé à l'article 19 a expiré.)*

* Lorsque aucune case n'est cochée, l'examen préliminaire international commencera sur la base de la demande internationale telle qu'elle a été déposée initialement ou, si l'administration chargée de l'examen préliminaire international reçoit copie des modifications apportées aux revendications en vertu de l'article 19 ou des modifications apportées à la demande internationale en vertu de l'article 34 avant d'avoir commencé à rédiger une opinion écrite ou le rapport d'examen préliminaire international, sur la base de la demande internationale ainsi modifiée.

Langue : l'examen préliminaire international sera effectué en Français, **qui est**

[X] la langue dans laquelle la demande internationale a été déposée.

[ ] la langue d'une traduction remise aux fins de la recherche internationale.

[ ] la langue de publication de la demande internationale.

[ ] la langue de la traduction (qui va être) remise aux fins de l'examen préliminaire international.

Cadre n° V ELECTION D'ETATS

Le déposant **élit tous les Etats éligibles** *(c'est-à-dire tous les Etats qui ont été désignés et qui sont liés par le chapitre II du PCT)*

à l'exclusion des Etats ci-après que le déposant souhaite **ne pas élire** :

Feuille n° 4

Demande internationale n°
PCT/FR98/00636

Cadre n° VI BORDEREAU

Aux fins de l'examen préliminaire international, les éléments suivants, établis dans la langue indiquée au cadre n° IV, sont joints à la présente demande d'examen :

			Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international	
			reçu	non reçu
1. traduction de la demande internationale	:	feuilles	☐	☐
2. modifications selon l'article 34	:	feuilles	☐	☐
3. copie (ou, si elle est exigée, traduction) des modifications selon l'article 19	:	feuilles	☐	☐
4. copie (ou, si elle est exigée, traduction) de la déclaration selon l'article 19	:	feuilles	☐	☐
5. lettre	:	feuilles	☐	☐
6. autres pièces *(préciser)*	:	feuilles	☐	☐

Le ou les éléments cochés ci-après sont aussi joints à la demande d'examen préliminaire international :

1. ☒ feuille de calcul des taxes
2. ☐ pouvoir distinct signé
3. ☐ copie du pouvoir général; numéro de référence, le cas échéant :
4. ☐ explication de l'absence d'une signature
5. ☐ listage des séquences de nucléotides ou d'acides aminés sous forme déchiffrable par ordinateur
6. ☐ autres éléments *(préciser)* :

Cadre n° VII SIGNATURE DU DEPOSANT, DU MANDATAIRE OU DU REPRESENTANT COMMUN

A côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et, si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la demande d'examen préliminaire international, à quel titre l'intéressé signe.

Béatrice TEZIER HERMAN

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

1. Date effective de réception de la DEMANDE D'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL :

2. Date modifiée de réception de la demande d'examen préliminaire international, en cas de CORRECTIONS apportées en vertu de la règle 60.1 b) :

3. ☐ La demande d'examen préliminaire international a été reçue PLUS DE 19 mois après la date de priorité et les points 4 et 5 ne sont pas applicables. ☐ Le déposant a été informé en conséquence.

4. ☐ La demande d'examen préliminaire international a été reçue dans le délai de 19 mois à compter de la date de priorité, prorogé en vertu de la règle 80.5.

5. ☐ Bien que la demande d'examen préliminaire international ait été reçue plus de 19 mois après la date de priorité, le retard à l'arrivée est EXCUSE en vertu de la règle 82.

Réservé au Bureau international

Demande d'examen préliminaire international reçue de l'administration chargée de l'examen préliminaire international le :

CHAPITRE II

PCT

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES

Annexe de la demande d'examen préliminaire international

Demande internationale n°	PCT/FR98/00636
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	OA 97054 CG

Réservé à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Timbre à date de l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Déposant

L'OREAL

Calcul des taxes prescrites

1. Taxe d'examen préliminaire ..... 3.000 P

2. Taxe de traitement *(Les déposants de certains Etats ont droit à une réduction de 75% de la taxe de traitement. Lorsque le déposant a (ou tous les déposants ont) droit à cette réduction, le montant devant figurer sous H est égal à 25% de la taxe de traitement)* ..... 292 H

3. Total des taxes prescrites
Additionner les montants portés dans les cadres P et H et inscrire le résultat dans le cadre TOTAL 3.292
TOTAL

Mode de paiement

- [X] autorisation de débiter un compte de dépôt auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (voir plus bas)
- [ ] chèque
- [ ] mandat postal
- [ ] traite bancaire
- [ ] espèces
- [ ] timbres fiscaux
- [ ] coupons
- [ ] autre *(préciser):*

Autorisation concernant un compte de dépôt *(les administrations chargées de l'examen préliminaire international ne permettent pas toutes l'utilisation de ce mode de paiement)*

L'administration chargée de l'examen préliminaire international/ EP

- [X] est autorisée à débiter mon compte de dépôt du total des taxes indiqué ci-dessus.
- [X] *(cette case ne peut être cochée que si les conditions relatives aux comptes de dépôt établies par l'administration chargée de l'examen préliminaire international le permettent)* est autorisée à débiter mon compte de dépôt de tout montant manquant – ou à le créditer de tout excédent – dans le paiement du total des taxes indiqué ci-dessus.

28040211	14.09.1998	
Numéro du compte de dépôt	Date *(jour/mois/année)*	Signature